



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1030

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : SEM Cité internationale - Exercice 2008 - Présentation du rapport du liquidateur

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Lung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1030

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **SEM Cité internationale - Exercice 2008 - Présentation du rapport du liquidateur**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La SEM de la Cité internationale de Lyon était chargée de la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction sur le site de la Cité internationale.

L'article L 1 524-5 -14° alinéa - du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Dans ce cadre, le rapport des mandataires concernant la SEM Cité internationale pour l'exercice 2007 a été présenté au conseil du 13 octobre 2008.

Le conseil du 17 novembre 2008 a ensuite pris acte des modalités de liquidation amiable de la SEM Cité internationale, à compter du 28 janvier 2008.

Ainsi, depuis cette date la société n'avait plus de représentants au conseil d'administration dans la mesure où elle était en phase de liquidation. Elle n'est donc pas soumise au respect de l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales pour l'exercice 2008. Cependant, afin de donner une information homogène sur l'ensemble des SEM dont la Communauté urbaine était actionnaire en 2008, le rapport du liquidateur est présenté au conseil de Communauté simultanément aux rapports des mandataires de SEM.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport du liquidateur et les résultats de la liquidation.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2008, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur trois exercices :

Rubriques	2006 en k€	2007 en k€	2008 en k€	Tendance 2007-2008
Capital social	228,67			
participation publique	69,33 %			
<i>dont Communauté urbaine</i>	34 %			
produits "société"	705	589	472	↘
<i>dont rémunération aménageur, puis liquidateur</i>	575	568	428	↘
charges "société"	756	611	434	↘
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	- 30	0	0	
résultat net	- 51	- 41	38	↗
capital +			228,67	
Boni net = solde des opérations de liquidation (à répartir)			170,39 399,073	

Dans le cas d'une SEM. d'aménagement, les rubriques "produits et charges société" correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles n'apparaissent pas en lecture directe dans les comptes annuels.

Le montant de produits et de charges société est en baisse par rapport à l'année antérieure.

Les 472 k€ de produits société sont presque exclusivement constitués de la rémunération des missions de gestion provisoire et de direction de site (428 k€).

Les charges "société" s'élèvent à 434 k€ dont 252 k€ consacrés aux dépenses de personnel (masse salariale et coût du liquidateur).

Au global, la SEM réalise un dernier exercice bénéficiaire 38 k€ et n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés.

Les opérations de liquidation se soldent par un résultat au terme des opérations de liquidation d'un montant de 399 073,19 €. La Communauté urbaine a encaissé en 2009, 135 684,87 € soit 34 % de ce montant conformément à sa part dans le capital social ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur la liquidation de la SEM de la Cité internationale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.